

Les que j'avis le grand de vous pour celle qui il vous a plu  
en l'ordonner au long sur la pèlerine qui vous estoit venue  
de former au Regiment de gens de pied orangeois  
pour le service de cest Estat mais estant aincy -  
l'ordonner a peu de jours pres du retour es garnisons  
de sorte que la saison avancée jusqu'au bout de  
l'nombre comptoit assez breuve a toutes propositions  
de nouvelles levées, outre le terme on en estoit  
aincy les deputer des Provinces Espagnoles, qui  
selon l'assignation donnée s'alloyent attendre a la  
Dix au premier jour pour y faire ce qui, d'ici  
ainsi le voulant, il y font jusques a present  
sans en avancer. Son Ex. tant me  
commanda de lui retirer le discours in-  
antre fois, quand il auroit pens de le servir -  
m'ordonner quelle réponse je devois vous faire  
C'est a quoy j'ay pensé ne pouvois mieux choisir  
quel jour il montant vers l'Equinoxe qui fait  
la saison de nostre appareil annuel de Guerre,  
Et si n'ay encor peu retirer qu'un compliment  
a vous faire de l'affection que vous témoignez au  
bien de l'Estat et du particulier de S. M. qui  
considere assez les avantages que vous en avez  
concedez et ne songeroit riens plus que de  
son Service l'embellir d'un si gentil troupe  
domestique, mais ne voit encor grand apparence  
de ce que l'Estat soit en posture de se charger  
d'un Regiment d'infanterie de costé ou d'autre. Comme  
de fait il ne manque journellement de Cavaliers  
qui en offrent a leurs frais et despend. Il n'y a  
Monsieur, rien de licentieux de puis la dernière

campagnon; les trompés du P. Dany de. Je suis  
maintenant sur pied. d'autres quasi infirmes se pansent  
et ne savent point manquer. Je remplis seulement les Comp. de  
effort (de) de modestes et compaignons un peu grossiers  
d'ordres. Je vous laisse penser. si il est vray semblable  
que le soin de la veuve se porte d'icy à vos costés de  
la me. indistinctement. Et toutefois, si par moyen d'un  
Ciffre on anteculbut vous auez agréables des renommées  
l'ouïture auez quelque occasion favorable, si plaines de  
quelque considération, s'il se fasse plus gouter, je donnerai  
tousjours fait à vous y recourir de mes lettres  
pour autant qu'il vous plaira de l'y juger utile ou  
nécessaire. Et tant celui qui vous et doit tousjours  
ce point les occasions, qui me donnent matière et  
sujet de vous témoigner comme je suis

Monsieur.

Monsieur  
Je vous prie de m'excuser par  
par mes silences que je néglige  
vins du costé de vos lurs, qui regardent  
vostre contentement particulièrement. Je  
plains. l'acquiesce et toutes occasions  
opportunes, et pense, que sans que je  
me vanté, je ne retardé pas les  
bonne intentions qui a son Ex de  
vous rendre content et tout.  
Ola Paris le 16 Mars 1633.

*[Faint handwritten text at the bottom of the page, possibly a library or archival note.]*